



CH-3003 Berne, OFT - sn

Par courriel

Aux responsables des gestionnaires d'infrastructure (GI) indemnisés et à l'UTP

Référence du dossier : fin / BAV-223-00057/00013/00002

Votre référence :

Berne, le 20 décembre 2018

Message sur le financement de l'exploitation et du maintien de la qualité de l'infrastructure ferroviaire 2021 – 2024 : collecte de données sur la sollicitation et sur le taux d'utilisation du réseau pour le rapport 2018 à l'attention du Parlement

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'art. 5, al. 2, de la loi sur le fonds d'infrastructure ferroviaire¹, tous les quatre ans, le Conseil fédéral rend compte à l'Assemblée fédérale de la sollicitation, du taux d'utilisation et de l'état des installations de l'infrastructure ferroviaire, et ce, en même temps qu'il lui adresse son message sur l'approbation d'un nouveau plafond de dépenses en vue du financement de l'exploitation et du maintien de la qualité de l'infrastructure ferroviaire. Il s'agit de montrer que le trafic croissant influe sur l'état des installations et sur leur entretien.

À cet effet, nous vous prions de bien vouloir nous transmettre d'ici à fin avril 2019 les données relatives à la sollicitation et au taux d'utilisation de votre infrastructure ferroviaire. Au deuxième trimestre 2019, l'OFT consolidera, cartographiera et évaluera ces données.

Comme présenté lors de la session spécialisée sur l'infrastructure ferroviaire du 28 novembre 2018, le deuxième rapport adressé au Parlement contiendra aussi une vue d'ensemble de l'état de l'infrastructure ferroviaire suisse (état 2018). C'est pourquoi il inclura également des informations consolidées

¹ Loi fédérale sur le fonds de financement de l'infrastructure ferroviaire du 21 juin 2013 (Etat au 1er janvier 2018)
(Loi sur le fonds d'infrastructure ferroviaire, LFIF, RS 742.140)

tirées des rapports sur l'état du réseau (RapRés) 2018, établis conformément aux exigences minimales fixées dans la réglementation RTE 29900.

Le rapport reprendra en principe la structure d'information et les définitions du rapport précédent. Début 2019, l'OFT publiera sur Internet les indications relatives à vos tronçons pour l'année 2018, le cas échéant y compris les nouvelles sections de tronçons, et l'instrument de consolidation comprenant le nouveau genre d'installations « bâtiments et biens-fonds » en vue de l'établissement des rapports sur l'état du réseau (RapRés):

<https://www.bav.admin.ch/bav/fr/home/themes-a-z/formulaires/financement-de-l-infrastructure/le-rapport-a-l-attention-du-parlement.html>

The screenshot shows the official website of the Office fédéral des transports (OFT). The header includes the Swiss flag and the OFT logo, with the text 'Schweizerische Eidgenossenschaft', 'Confédération suisse', 'Confederazione Svizzera', and 'Confederaziun svizra'. The main navigation bar contains links for 'Le Conseil fédéral', 'DETEC', and 'OFT'. A search bar is located on the right. Below the navigation bar, there is a horizontal menu with categories: 'L'OFT', 'Actualités', 'Modes de transport', 'Droit', and 'Thèmes de A à Z'. The breadcrumb trail indicates the path: 'Page d'accueil > Thèmes de A à Z > Financement de l'infrastructure > Le rapport à l'attention du Parlement'. The main heading of the page is 'Le rapport à l'attention du Parlement'.

Le tableau Excel avec les sections de tronçons contiendra une brève instruction. Nous vous remercions de saisir le moment venu les indices relatifs aux tronçons de votre entreprise. Votre interlocuteur habituel pour la convention sur les prestations 2021-2024 se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien entendu, nous vous tiendrons informés durant la phase d'évaluation et présenterons les résultats intermédiaires lors de la prochaine Session spécialisée sur l'infrastructure ferroviaire du 13 novembre 2019.

Nous sommes conscients que l'établissement du rapport à l'attention du Parlement représente une certaine charge de travail pour certains GI, mais nous sommes persuadés que ce rapport constituera une partie importante du message sur le financement de l'infrastructure 2021-2024.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Office fédéral des transports

Pierre-André Meyrat, directeur suppléant
Division Financement

Markus Giger, chef de section
Section réseau ferré

Interne par pointeur à :

- FÜ, MEP, ABR, BAG, rev, def, sn-tous, pv-tous